LETTRE DU CEDIF N° 26



Mai 2019

Editorial: 2 enfants tués chaque semaine par leurs parents!

La vice-présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) Michèle Créoff et la journaliste Françoise Laborde invitent les personnalités du show-biz à signer une pétition dont le leitmotiv est : "chaque semaine, deux enfants meurent sous les coups et les tortures". Certes le chiffre livré par la police et la gendarmerie est de 67 enfants par an, mais c'est moins parlant et on ne va pas se laisser entraîner dans une macabre bataille de chiffres sur cette question. Au-delà de 0 c'est trop! Une fois le constat posé, que veulent les promoteurs de la pétition? Michelle Créoff répond qu'il ne faut plus hésiter à soustraire les enfants à leur famille et donc à les placer au sein des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, et bien plus tôt dans la vie de l'enfant. On peut comprendre : la famille est un lieu de danger, c'est bien connu!

Pourtant les meurtres d'enfant au sein des familles ont-ils augmenté ? Difficile de trouver des chiffres à ce sujet mais il est admis qu'ils sont constants.

En face les mesures sociales dépassent les 300 000 dont la moitié relèvent de placements, là par contre l'évolution est nette : de plus en plus de mesures et de plus en plus de placements. Le recensement des « *mineurs potentiellement en danger* » explose depuis que la maltraitance n'est plus la seule raison invoquée pour la mise en place de mesures sociales, et il augmentera encore davantage avec la loi dite "*sur les violences éducatives ordinaires*".

Est-ce que cela veut dire moins d'enfants tués par des géniteurs ? Faisons le calcul avant le passage des lois anti-familialistes (donc avant 2016) et selon les données de l'ONPE.

En 2007 le nombre de mineurs suivis était de 280 933, il est passé à 311 860 en 2016. On a donc 30 927 enfants suivis en plus dont environ 15 000 placements supplémentaires.

Or, sauver deux enfants par semaine de géniteurs meurtriers c'est en placer 104 de plus chaque année. En prenant les chiffres de 2015 à 2016 on obtient 7 440 mesures supplémentaires dont une moitié de placements. Soit. Mais de 104 à plus de 3 000 placements il existe une marge. Nous n'avons donc pas moins d'enfants martyrisés alors que les mesures sociales vont bon train.

Le raisonnement : plus de placements, plus de mesures, c'est moins d'enfants martyrisés, ne tient donc pas. La réalité, nous la connaissons pour avoir mis en cause l'ASE dans l'affaire de la petit Karine J (enfant violée au foyer de ses géniteurs et dont le retrait était demandée par la tante, active au sein du CEDIF) et cette réalité c'est que des enfants ne sont pas retirés à leur famille alors qu'ils devraient l'être que d'autres le sont sans justification avec les traumatismes voire des décès dans les deux cas.

Les promoteurs de cette pétition connaissent ces chiffres macabres, que cherchent-ils alors véritablement ? Pour les parents d'enfants placés abusivement c'est simple : ils portent tous la suspicion d'avoir voulu ou pu tuer leurs enfants si « *l'ASE ne les avaient pas sauvés* » comme le dit le député socialiste Iacovelli.

Si nous ne faisons rien, la famille est morte

La famille est l'institution au sein de laquelle les enfants sont éduqués, ils y vivent une expérience collective, perméables aux idées, aux concepts, aux valeurs qui y sont développés. Ils y trouvent l'amour, un lien qui est destiné à ne jamais s'éteindre et qui assure une véritable solidarité face aux accidents de la vie.

Tout projet totalitaire doit donc extraire l'enfant de l'influence familiale. Ce sont les Jacobins qui établissent le premier plan d'éducation totalitaire. Robespierre le fait voter par la Convention le 13 août 1793 soit en préparation de la Terreur lancée dans les trois semaines qui suivent.

Le même Robespierre y déplore que les enfants soient laissés sous la seule influence de leur famille avant six ans et préconise : "[...] D'abord, je remarque avec peine que jusqu'à six ans l'enfant échappe à la vigilance du législateur, et que cette portion importante de la vie reste abandonnée aux préjugés subsistants et à la merci des vieilles erreurs". De six à douze ans l'école peut imposer la bonne pensée car après douze ans, selon le maître d'œuvre de la Terreur, il est trop tard pour influencer les idées des enfants. "[...]À douze, le pli est donné et l'impression des habitudes est gravée d'une manière durable."

Bien sûr l'accès à l'instruction pour tous est une opportunité, mais il ne s'agit pas là d'instruction publique mais d'éducation, donc le plan d'éducation suppose que les parents soient contraints à remettre leurs enfants à des éducateurs de la république. Approuvant ce plan Danton déclarera : " Mon fils ne m'appartient pas, il est à la République ", puis l'année suivante : " Il est temps de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître : que les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents." Robespierre, pour sa part, précise : " « La patrie a seule le droit d'élever ses enfants ; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles ni aux préjugés des particuliers."

On comprend donc déjà que la transformation sociétale suppose que l'institution familiale subisse la guillotine, Barère, l'exterminateur de la Vendée, met en évidence cette opposition entre l'Etat et la famille en juin 1794 : "les enfants appartiennent à la famille générale, à la République, avant d'appartenir aux familles particulières (...) Au moyen de l'instruction commune, vous déjouez toutes les passions funestes au bien public, vous dérobez le cœur des enfants à l'aristocratie des parents, à leur orgueil, à leur fanatisme."

Heureusement ce plan ne sera jamais appliqué. Il reviendra sur le devant de la scène lorsque les Radicaux francs-maçons, hussards noirs de la République, règlent leurs comptes avec l'institution familiale "bigote" et "rétrograde" en entendant soustraire les enfants à leurs pères, leurs mères et leurs curés.

Ce qu'il n'a pas été possible de mettre en place par la force le sera par la déresponsabilisation de l'ensemble du corps social. Ce ne sont plus les seuls enfants qu'il faut soumettre au tout État mais les parents qu'il convient de placer en servitude volontaire.

L'État-providence va servir à ce projet en donnant l'espoir à chacun de vivre aux dépens de son voisin tout en se dépouillant de toutes prérogatives, comme le prophétisaient alors Bastiat et Tocqueville. Le système se nourrit du prélèvement de plus de la moitié des revenus des familles sous forme d'impôts, taxes, charges sociales, introduisant une solidarité obligatoire d'assujettis sociaux.

Aujourd'hui l'État-providence se substitue à la solidarité familiale, l'éducation nationale se substitue à l'éducation familiale et entend inculquer des idées, des concepts et des valeurs qui peuvent s'opposer à celles du milieu familial.

Habitué de tout attendre de l'État, la population devrait être mûre cette fois pour abandonner ses fonctions éducatives.

Vincent Peillon s'inscrit dans cette lignée totalitaire en instaurant l'enseignement de la morale laïque à l'école à la rentrée 2013, il en définit l'objet : "arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel."

Déraciner l'enfant du milieu familial pour lui inculquer ensuite ce qu'il convient de penser.

C'est bien là un projet totalitaire, mais un projet de circonstances lié à la mise en place du régime de la Terreur puis de la lutte entre la franc-maçonnerie et le clergé afin de s'assurer le contrôle des consciences. De circonstance ou non, ce projet a été mené à bien au détriment de l'institution familiale, laquelle a, de facto, perdu la prérogative d'être premier éducateur des enfants.

Pourtant la famille existe toujours et les enfants ne se sont pas détachés de leurs parents.

Il fallait alors aller plus loin au travers d'expériences d'acceptation du contrôle social. L'école devient un laboratoire et nos enfants des cobayes. Jusqu'où les parents accepteront-ils des contenus d'enseignement dévoyés du type "papa porte une robe" ou de manuels expliquant les pratiques sexuelles dans les écoles ? Jusqu'au accepteront-ils de se voir imposer des cours de parentalité ? D'accepter la garantie de droits sexuels pour des gosses qui ne se posaient pas la question ? De perdre sans raison compréhensible leur enfant enlevé aux détours d'une OPP (Ordonnance de Placement Provisoire) ?

La réaction de La Manif Pour Tous était un test. Le mouvement n'a pas atteint son but, mais il a permis aux ennemis de l'institution familiale de se répandre en invectives et d'en appeler à des mesures exceptionnelles pour soumettre plus encore les familles, de faire accepter l'inacceptable. Les enfants ne cessent d'être au cœur d'un combat pour le contrôle des consciences, les lois relatives à la protection de l'enfance se durcissent, des enfants volés à leurs familles sont isolés puis retournés contre leurs propres parents.

L'attaque vient d'un camp idéologique précis dans ses fondements : le marxisme, et dans ses pratiques : l'agit-prop.

Pour les fondements, Marx a délivré très explicitement son projet social, que ce soit dans ses "Thèses sur Feuerbach": "La famille doit être détruite en théorie et en pratique", ou encore dans le manifeste du parti communiste: "Nous reprochez-vous de vouloir abolir l'exploitation des enfants par leurs parents? Ce crime-là, nous l'avouons. Mais nous brisons, dites-vous, les liens les plus intimes, en substituant à l'éducation par la famille l'éducation par la société."

Plus récemment en France, la Ligue Communiste Révolutionnaire dans "Marxisme et féminisme, les amitiés périlleuses", 2008, fait de la dissolution de la famille un préalable à la destruction du capitalisme : " Dans la société capitaliste, la famille accomplit deux fonctions primordiales ; la reproduction de la force de travail (établissant une nette séparation entre la sphère de la reproduction et l'espace de la production) et la reproduction idéologique du capitalisme."

En lieu et place l'enfant doit être élevé par les services sociaux conformément à l'enseignement de Trotsky dans "Thermidor au foyer" et libérer le couple de l'obligation de s'occuper de ses enfants : "La révolution a tenté héroïquement de détruire l'ancien "foyer familial" croupissant, institution archaïque, routinière, étouffante (...). A la famille, considérée comme une petite entreprise fermée, devait se substituer, dans l'esprit des révolutionnaires, un système achevé de services sociaux: maternités, crèches, jardins d'enfants, restaurants, blanchisseries, dispensaires, hôpitaux, sanatoriums, organisations sportives, cinémas, théâtres, etc. L'absorption complète des fonctions économiques de la famille par la société socialiste, liant toute une génération par la solidarité et l'assistance mutuelle, devait apporter à la femme, et dès lors au couple, une véritable émancipation du joug séculaire. [...] Tant qu'on a espéré confier à l'Etat l'éducation des jeunes générations, le pouvoir, loin de se soucier de soutenir

l'autorité des aînés, du père et de la mère en particulier, s'est efforcé au contraire de détacher les enfants de la famille pour les prémunir contre les vieilles mœurs. Récemment encore, dans la première période quinquennale, l'école et les jeunesses communistes faisaient largement appel aux enfants pour démasquer le père ivrogne ou la mère croyante, leur faire honte, tenter de les 'rééduquer''. Autre chose est de savoir avec quel succès... Cette méthode ébranlait en tout cas les bases mêmes de l'autorité familiale."

Il est vrai que Trotsky ne mettait pas en avant les enfants martyrisés par leurs géniteurs, il n'avait pas besoin de cela pour masquer son projet sociétal et y faire adhérer des idiots utiles comme c'est le cas actuellement.

Aujourd'hui les auteurs du meurtre prémédité de l'institution familiale ont les mêmes origines mais ont modifié leur phraséologie et reprennent des concepts marxisto-psychanalytiques à la sauce Deleuze vouant aux gémonies l'individualisme en tant que repli sur l'individu et le familialisme en tant que repli sur la famille. Individualisme et Familialisme sont alors présentés comme profondément antisociaux et rétrogrades.

Le terme est donc bien connoté, et Laurence Rossignol, connue pour reprendre l'antienne « les enfants n'appartiennent pas à leurs parents » vient d'ailleurs du trotskysme où elle a occupé des fonctions au sein du comité central de la Ligue Communiste Révolutionnaire. Un tremplin pour sa carrière politique et son intérêt pour les sujets sociétaux familiaux (http://www.courrier-picard.fr/archive/recup/region/laurence-rossignol-epinglee-par-l-ufc-que-choisir-ia0b0n390244). C'est en tant que ministre de la famille, de l'enfance et des droits des femmes à partir de 2016 qu'elle portera son projet sociétal avec la loi Meunier-Dini dont les promotrices s'affirment contre un système qui était « profondément marqué par une idéologie familialiste qui donne le prima au maintien du lien avec les parents biologiques ».

Laurence Rossignol est aussi derrière la loi contre « *les violences éducatives ordinaires* » votée par l'ensemble de nos représentants. Par cette loi elle met fin à la notion de placements abusifs car toute une batterie de prétextes est désormais possible pour permettre le placement.

Mais soyons factuels, le préambule de cette loi précise : "aujourd'hui en France, 87 % des enfants subissent, quotidiennement, des pratiques punitives et coercitives auxquelles les parents ont recours « à titre éducatif". Ces pratiques sont appelées Violences Éducatives Ordinaires. Ordinaires, parce qu'elles sont banales, banalisées, communes, habituelles, courantes... ». Relèvent de ces pratiques dites VEO des moqueries, des cris, des menaces, des mensonges, du chantage, de la culpabilisation, des fessées, des pincements ...

Fier de cette victoire contre la notion même d'autorité parentale, Laurence Rossignol se félicite le mois dernier de ce que « la société et le parlement évoluent ».

Ainsi en pleine campagne sur la maltraitance qui tue des enfants dans leur famille, campagne initiée par Michèle Créoff et Françoise Laborde à partir de leur livre « Enfants placés, les sacrifiés de la République », une loi met dans le même sac de la maltraitance l'écrasante majorité des parents!

La ficelle est grosse, problème de timing ou opération d'agit-prop permettant à un groupe ultraminoritaire d'imposer son agenda aux bonnes consciences manipulées ?

Sur ce point chacun se fera son opinion, tout en sachant bien que Laurence Rossignol était présidente du Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE), et que Michèle Créoff en est l'actuelle vice-présidente.

Sachant encore que le CNPE considère la pétition qui fait suite au livre de Mesdames Créoff-Laborde suffisamment sensible pour se diviser quant à la mise en avant de sa vice-présidente en faveur de nouvelles mesures légales. Sensible on ne saurait mieux dire, car l'ouvrage donne lieu à une émission de « *Pièces à conviction* » sur France 3 en présence des auteurs, mais aussi de Perrine Goulet, députée LREM. Laquelle émission permet de prendre à partie la ministre de la Santé et d'exiger la création d'un secrétariat d'Etat à la Famille.

La suite nous la connaissons : le gouvernement cède et une commission parlementaire sur la protection de l'enfance est constituée, Perrine Goulet en est rapporteuse. En même temps une campagne d'importance est lancée sur la thématique des 2 enfants tués par semaines dans le cercle familial.

Cette campagne conduit à des phénomènes d'hystérie contre les parents dont les enfants ont été placés abusivement. Le député Lassalle en connaît quelque chose pour avoir été pris à partie sur twitter, son crime étant d'avoir osé le mot « placement abusif ». La lecture des réactions et des retweets permet de savoir d'où viennent les attaques les plus virulentes.

L'anti-familialisme est donc à l'ordre du jour et la plupart des parents sont susceptibles de voir leurs enfants placés sans qu'il ne leur soit possible de parler de placement abusif du fait de l'extension illimitée du domaine des violences éducatives. D'ailleurs ne vous saviez vous pas déjà coupable de maltraitance pour avoir exercé l'odieux chantage de conditionner l'acquisition de la nouvelle console de jeu Nintendo WII à un bon bulletin scolaire ?

La méthode diffère dans le temps, mais c'est finement joué : ceux que nous avons de plus cher seront rééduqués à moins que nous ne nous pliions à notre rééducation parentale dite « aide à la parentalité ».

Mais aujourd'hui c'est officiel, il n'existe plus d'institution familiale digne de ce nom.